

## CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

**SÉANCE du 2 mai 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2024

Compte rendu affiché le 7 mai .2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Thierry LOISON.

**Membres présents** : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, VERMARE Odile, LOISON Thierry, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, RAYNARD Gilles, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

**Démissionnaires** : Roger MAZARD, Véronique GAYET,

**Membres excusés** : LOTISSIER Marc (Pouvoir à GIRAUD Alain).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur Marc LOTISSIER et en donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Monsieur Thierry LOISON.

- **Démission d'un adjoint et proposition de suppression du 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint,**

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre de postes d'adjoints à conserver suite à la démission de Monsieur Roger MAZARD, 5<sup>ème</sup> adjoint. L'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal », il est décidé de réduire le nombre de postes d'adjoints à quatre.

- **Information sur les modifications de délégations aux adjoints,**

La délégation aux bâtiments est donc vacante, Monsieur le Maire l'attribue à Monsieur Ludovic CARRET, Adjoint, qui l'accepte.

Il restera à attribuer les délégations pour le cimetière et la participation citoyenne. Cela sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- **Création d'un poste de conseiller municipal délégué aux bâtiments,**

Il est décidé de créer un cinquième poste de conseiller municipal délégué aux bâtiments et à la transition énergétique. Monsieur Gilles RAYNARD est nommé à ce poste.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Oui : 16 – Non : 0 - Abstention : 1.

- **Validation de la commande des conteneurs pour les points d'apport volontaire d'ordures ménagères et tri sélectif.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il expose que les achats et poses des silos semi-enterrés pour le dépôt des ordures ménagères et tri sélectif ont été phasés sur deux ans. Pour 2024 : Place de l'Épargne, Rue des Services (sur la placette), ZA Grange Thival, La Salvatière, Les Hauts de Chalièr...

Il faut compléter un bon de commande pour les silos semi-enterrés de 5 m<sup>3</sup> (10 pour les sacs jaunes, 5 pour les sacs noirs et deux pour le verre) avec des options pour le choix sur les peintures, les ouvertures ou les ouvertures, pour un total de 86 411 euros HT. Il précise que la CCMDL versera la somme de 1 800 euros par colonnes soit un montant de 30 600 euros pour la Commune pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide le bon de commande de 86 411 euros HT par un vote :  
Oui : 17 - Non : 0 - abstention : 0 .

- **Validation du devis pour le terrassement de ces points d'apport volontaire,**

Monsieur le Maire présente le devis de de l'entreprise GV FAURE pour le terrassement des points d'apports volontaires. Il propose de demander un deuxième devis et de représenter ce point au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

- **Validation du marché de travaux des courts de tennis et décision modificative,**

Monsieur le Maire expose que la décision modificative n'est plus nécessaire, le budget voté pour cette opération n'étant pas dépassé. Il donne la parole à Monsieur Yvan SIMON pour la présentation les deux offres négociées : EIFFAGE pour 161 668.00 euros HT et COLAS pour 179 973.00 euros HT. Il propose de retenir la proposition d'EIFFAGE d'un montant de 161 668.00 euros HT. Les mas d'éclairage et les luminaires vont être changés durant les travaux (actuellement 6 mas avec 3 éclairages par mas). Une étude a été menée par le SYDER avec la proposition d'un passage en LED basse consommation et la conservation des deux mas centraux. Les terrains seront homologués par la fédération française de tennis. L'estimation est de 25 550 euros TCC après abattement. Cette dépense sera fiscalisée sur 15 ans.

Le Conseil Municipal valide ces deux propositions par un vote : Oui : 17 – Non : 0 – Abstention : 0.

Les travaux seront lancés vers le 15 juin 2024.

- **Tarifs du restaurant scolaire année 2024-2025,**

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs du Restaurant Scolaire après travail de la commission. Il présente un bilan de l'année 2023 : 64 800 repas ont été servis au prix de 4.70 euros pour les collégiens et 4.55 euros pour les primaires et maternelles. Les dépenses totales sont de 340 082.87 euros et les recettes (repas) de 262 483.65 euros. Il y a donc un déficit de 48 564 euros (sans les charges du bâtiment) et de 77 599 euros sur la totalité des dépenses. Pour combler le déficit, il faudrait augmenter le repas de 1,19 euros (et le déficit partiel serait couvert par une augmentation de 0,75 euros).

La commission a travaillé sur ce point et propose une augmentation de 0,30 euros pour les primaires et 0,40 euros pour le collège. Le déficit projeté pour l'année scolaire 2024-2025 serait de 26 000 euros.

Le débat s'engage autour de cette proposition et l'impact des augmentations sur les familles. Il se dégage la volonté d'augmenter un peu plus les repas car il n'y avait pas eu d'augmentation l'année dernière.

Le vote s'engage sur les prix suivants :

Maternelles et primaires : 4,95 euros (plus 0.40 euros) et Collège : 5.20 euros (plus 0.50 euros)

Le Conseil Municipal valide ces propositions Oui : 16 – non : 0- Abstention : 1.

Il est aussi proposé de revoir les tarifs suivants : Repas adultes : 12 euros et repas exceptionnel : 9 euros.

Le Conseil Municipal vote ces propositions Oui : 17 – non : 0- Abstention : 0.

- **Détermination des dossiers de demandes de subventions dans le cadre des appels à projets 2024 du Département du Rhône,**

Monsieur le Maire explique les nouvelles modalités de versement des subventions dans le cadre des appels à projet du Département : 900 000 euros seront distribués sur le Canton de L'Arbresle. Les dossiers sont présentés aux conseillers départementaux, puis validés en Conseil Départemental. Il détaille les possibilités d'aides.

Il propose de travailler sur les dossiers de demande pour les projets suivants : Aire de dépôts ordures ménagères et tri sélectif, matériel au restaurant scolaire (tunnel de lavage), travaux à l'école publique, aménagement de l'aire de loisirs vers l'étang de la Salvatière, aire de jeux du parc public.

- **Projet d'échange de terrains avec « 2 Fleuves Rhône Habitat » (ex OPAC) : Résidence Centre 2000,**

Monsieur le Maire présente le projet de délimitation (clôtures, haies...) de la résidence du Centre 2000. Des échanges sont nécessaires pour réaliser les aménagements.

Après cette présentation, le Conseil Municipal valide ces échanges.

- **Dispositif PENAP/PAEN (protection des espaces naturels et agricoles périurbains) : Demande d'avis sur l'inscription de la Commune dans la démarche de la CCMDL,**

Lors de la conférence des maires de la CCMDL, un accord s'est dégagé pour l'engagement de cette démarche au sein de la CCMDL. Il s'agit désormais de recueillir les avis des communes. Les objectifs sont de pérenniser les espaces agricoles, de préserver et valoriser les ressources naturelles du territoire avec des outils comme des périmètres de protection sur les zones N et A des PLU. Il est possible de lancer des acquisitions afin de protéger ces espaces. A long terme, cet outil assure la pérennisation des terres agricoles en les protégeant et stoppe l'expansion foncière immobilière. Mais les périmètres ne sont pas modifiables. L'avis a été unanime lors de la Conférence des maires pour s'engager dans cette démarche afin de protéger les terres agricoles malgré l'impossibilité de retour en arrière. Les élus découvrent le dossier et se questionnent sur le fait que cette démarche ne génère pas une obligation de plus et des études en plus, avec un PLU qui impose déjà beaucoup de contraintes et protège les espaces agricoles et naturels. Il est décidé d'adhérer mais de prendre le temps de comprendre cette démarche.

- **Adhésion de la Commune d'Epercieux Saint Paul au SIEMLY, approbation de la modification des statuts,**

Monsieur Yvan SIMON expose que lors du Conseil Syndical du SIEMLY, il a été validé l'adhésion de la commune d'Epercieux Saint Paul (15 km de réseaux, 9 poteaux, 311 abonnements). Et la modification dans les statuts pour le déménagement du siège du SIEMLY. Après cette présentation, le Conseil Municipal valide cette adhésion et les modifications de statuts.

- **Convention RASED 2024-2026,**

Monsieur le Maire présente une nouvelle convention RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) intégrant de nouvelles communes pour les années 2024-2025 et 2026. Pour la Commune de Saint Laurent de Chamousset et 107 élèves, le coût est 107 euros par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention.

- **Travaux des commissions,**

**Madame Isabelle LOTISSIER :** Pour le fleurissement, elle annonce l'organisation le jeudi 23 mai 2024, des plantations des annuelles par les employés du service technique et les bénévoles. Les collégiens écocitoyens vont construire l'autel à insectes avec des planches fournies par la Commune : Il sera installé au giratoire de la Croix-Blanche. Les six poules (Rose, Coquette, Picorette, Roussette, Chipie...) ont investi le poulailler, et les enfants du centre aéré ont installé des fiches personnalisées pour chaque poule.

Elle rend compte du futur atelier théâtre de la MJC, qui aura lieu de 19h00 à 21h00 au mille-club à partir de septembre 2024. Il faudra au moins dix inscrits ados ou adultes.

**Madame Yvette BRETONNIER** présente le cyclo des monts qui passe sur notre Commune le 15 juin 2024 entre 10h15 et 10h30. Il faut organiser un point ravitaillement. La présentation a été faite aux deux directeurs d'école primaire qui vont faire la communication auprès des élèves du CE2 au CM2. Pour la fête des mères, la communication est lancée. L'organisation est en place.

Pour la commémoration du 8 mai 2024, les écoles ne pourront pas être présentes.

**Monsieur Yvan SIMON** présente deux esquisses d'aménagement de la rue des Peupliers afin de récolter les avis des élus : il a été demandé de privilégier le stationnement (39 places de stationnement et 2 places PMR) et de respecter les accès pompiers pour l'ADAPEI et la salle Pluriactivité. Le choix se porte sur le deuxième aménagement présenté avec une modification du carrefour (déplacement de la rue des peupliers).

Il présente les derniers éléments de la démarche performancielle pour l'éclairage public. Il faudrait valider le devis afin de pouvoir commencer les travaux en 2024 (512 luminaires sur la Commune, puissance diminuer de 68 %). Quelques détails sont encore à voir notamment sur l'éclairage du lotissement de la Salvatière qui devrait être réalisé en solaire. Le montant des travaux est de 581 000 euros TTC soit 322 800 euros TTC après abattement (fiscalisés sur 15 ans). Les postes de dépenses « consommation et maintenance » seront directement impactés positivement et baisseront rapidement. Monsieur le Maire propose un vote : Oui : 17- Non : 0- Abstention : 0.

Il présente l'acceptation de la candidature de Monsieur Régis Le GOUARD en tant que policier municipal à partir du 1<sup>er</sup> août 2024. Monsieur le Maire rend compte des différentes entrevues avec Madame le Maire de Sainte Foy L'Argentière au sujet de ce poste de policier municipal. Il annonce sa présentation au Conseil Municipal du mercredi 22 mai 2024 à 19h15.

Monsieur Yvan SIMON propose la création d'un contrat de 4 semaines en juillet 2024 du 2 juillet au 28 juillet 2024) pour renforcer les services techniques en période de de congés et présente une modification du tableau des effectifs afin d'intégrer les créations de postes et avancements de grades.

**Monsieur Ludovic CARRET** présente les travaux de l'école publique avec la création d'un WC à l'étage dans la nouvelle classe (sera utilisé en cas de confinement ou en cas d'urgence) et le raccordement du chauffage des maternelles au système de chauffage du bâtiment. Il y a aussi eu des travaux à la crèche afin d'éviter le mordillement des barrières bois par les enfants.

Pour le ramassage des ordures ménagères, la CCMDL a dû réorganiser le service et les jours de collecte vont changer :

Sacs noirs : le mercredi à partir du 29 mai 2024.

Sacs jaunes : le mardi semaine paire à partir du 11 juin 2024.

Une communication sera distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants ramassés au porte à porte.

**Monsieur Gilles RAYNARD** rend compte des réunions sur les zones d'accélération d'énergie renouvelable. Une réunion sera programmée avec la commission afin de faire avancer le dossier le jeudi 16 mai 2024 à 19h00.

**Madame Odile VERMARE** présente les travaux de la commission au sujet du marché de Pentecôte : venue de la Banda l'Étincelle, tombola gratuite, pose de deux banderoles.

Pour l'installation du poissonnier, cela ne sera pas avant la fin d'année.

La commission santé a mis en place deux stages de secourismes (geste de premier secours) avec FORMAPREV : les deux sessions de 10 stagiaires étaient complètes.

**Monsieur Fabrice BONNET** expose que le nombre des veaux apportés est stable mais les prix sont excellents.

Gilles RAYNARD et Gaby BLEIN représenteront le marché à l'Assemblée Générale de la FMBV à Mauriac.

Une visite du marché organisé par l'Office du tourisme a eu lieu le 10 avril 2024.

**Monsieur Thierry LOISON** expose que le déménagement d'ALLIANZ sera effectif en fin d'année.

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec Mme ERYURUK qui aménage les locaux de l'ancien PMU afin d'installer un restaurant-sandwicherie courant mai. Il sera ouvert tous les jours sauf le mardi. Une demande d'utilisation de la terrasse sera faite prochainement.

Suite à la proposition d'achat de la propriété DUMAS, l'indivision a présenté une contre-proposition de 330 000 euros. Le Conseil Municipal n'accepte pas.

**Madame Sandrine BOINON** : elle fait le point sur la distribution de la lettre d'information et remercie les élus.

## Questions diverses.

Pour le projet du contournement Nord, la CCMDL a lancé un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre. Le bureau d'études REALITES a été choisi pour cette mission. Pour les acquisitions, le dossier avance et les propositions seront présentées en séance du Conseil Municipal avant l'été.

Pour le pôle culturel, une rencontre a eu lieu avec les associations concernées afin de finaliser les différentes installations et aménagements. La livraison des locaux aura lieu au mois de juin 2024. Il faut désormais réfléchir à l'utilisation des locaux de la bibliothèque.

Monsieur le Maire informe du passage du Dauphiné Libéré le jeudi 6 juin 2024, par la route de la Gondolière et ensuite le Boulevard des entreprises. Monsieur le Maire a fait remonter son mécontentement sur le parcours choisi via la voie communale de la Gondolière.

Il aborde le dossier de l'antenne SFR. Il rappelle au Conseil Municipal la requête déposée par la Commune afin que cette antenne ne s'installe pas. Malheureusement, le Tribunal n'a pas suivi la requête et les demandes de la Commune : L'arrêté de retrait de la DP a été annulé et la Commune de Saint Laurent de Chamousset est condamnée à payer 1 400 euros. Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite faire appel. Le Conseil Municipal ne le souhaite pas. Une information sera effectuée auprès de la population.

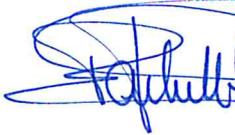
Monsieur Gilles RAYNARD présente la fête du Sport et la communication a qui a été lancée : soirée champêtre, événements...

Séances programmées pour 2024 :

22/05/2024-20/06/2024-25/07/2024-12/09/2024-17/10/2024-21/11/2024 -19/12/2024

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.*

Le Maire,



Pierre VARLIETTE